



L'Association se compose de cinq collèges de membres :

- les Membres Fondateurs ;
- les Membres Personnes Morales ;
- les Membres Elus ;
- les Membres de la Société Civile ;
- les Membres Salariés.

• **Premier collège – les Membres Fondateurs**

- le Centre Communal d'Action Sociale de Libourne ;
- l'Entraide Protestante de Libourne-Castillon-Flaujagues ;
- le Secours Populaire Français ;
- la Société de Saint Vincent de Paul ;
- le Secours Catholique.

• **Second collège – les Membres Personnes Morales**

Les Membres Personnes Morales sont des structures associatives ou sociétaires qui s'engagent à participer régulièrement et de manière directe au fonctionnement et aux activités de l'Association. Il s'agit en particulier d'associations intervenant dans le même champ d'action que l'Association et ayant un objet similaire.

• **Troisième collège - les Membres Elus**

Les Membres Elus sont des collectivités locales et des structures intercommunales.

• **Quatrième collège - les Membres de la Société Civile**

Les Membres de la Société Civile sont des personnes physiques qui s'engagent à participer régulièrement et de manière directe au fonctionnement et aux activités de l'Association.

• **Cinquième collège - les Membres Salariés**

Les Membres Salariés sont des salariés permanents en activité au sein de l'Association.